



www.andel.fr

# AU COUR' ANDEL



N° 42  
Octobre à Janvier 2024

## L'édito

### CÉRÉMONIE DES VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

(extrait de l'intervention du Maire)

Fidèle à la tradition, c'est par ma voix que l'Equipe Municipale vous présente ses VŒUX les plus sincères

Que souhaiter de mieux à chacun d'entre vous, tout au long de l'année 2024...

... qu'une parfaite santé pour vous et vos proches,  
... que de la confiance, de la passion et de la persévérance pour vous épanouir dans les domaines qui vous tiennent à cœur,  
... et bien sûr de la douceur, de l'amitié et de l'amour autour de vous pour croquer la vie à pleines dents...

Avec une pensée particulière aux plus démunis qui souffrent de solitude ou d'isolement et pour les personnes touchées par la perte d'un proche, par des problèmes de santé ou d'emploi...

#### Agglomération Lamballe Terre & Mer...

L'année de turbulences politiques n'a heureusement pas stoppé l'action auprès des habitants et des communes, car c'est bien là, l'essence même de l'agglomération de Lamballe Terre & Mer.

Travailler et agir avec équité, dans l'intérêt général, avec l'ensemble des élus et des services, pour que chacune et chacun d'entre nous sur le territoire, puisse trouver les conditions nécessaires à son épanouissement.

Ce qui signifie notamment : se loger dignement, se déplacer aisément, disposer d'une eau potable de qualité, avoir un mode de garde collectif adapté pour les petits, proposer à nos jeunes des dispositifs pour leur permettre de se construire, encourager la pratique du sport amateur de haut niveau grâce aux équipements sportifs structurants et modernes en place, tel celui de la Halle des sports du Liffre récemment inaugurée, continuer à accompagner les personnes âgées dans de bonnes conditions, préserver notre patrimoine naturel...

Toutes ces politiques publiques et bien d'autres, sont portées par l'agglomération. Elles sont le fruit de l'action au quotidien de dizaines d'agents territoriaux qui n'ont de cesse de rendre un service public de qualité, dans des conditions parfois difficiles.

Le budget primitif global 2024 de l'Agglomération LTM a été voté en décembre dernier, il s'élève à près de 130 millions dont 91 en Fonctionnement et 39 en Investissement.

Pour réaliser ce budget, des arbitrages et des choix politiques ont été nécessaires pour limiter la progression par rapport à 2023, ces choix permettront de présenter une situation financière saine à la fin du mandat et d'assurer un service public de qualité au plus près des usagers que nous sommes.

Comme je l'affirme chaque année, il est important de comprendre que l'Agglomération est un acteur du quotidien et donc un outil précieux au service des communes et de tous les habitants qui la composent, car elle permet de faire à plusieurs, ce qu'une commune ne pourrait pas faire seule ; sans pour autant perdre de vue que la proximité communale doit aussi être préservée, car lorsque nos administrés rencontrent des difficultés, c'est bien vers le Maire ou les services qu'ils se tournent en premier...

### Infos pratiques

#### Mairie

7, rue Abbé Hingant  
☎ 02.96.31.10.04  
Ouv. du lundi au vendredi,  
8h30/12h30 - 14h/17h  
Fermée le mardi après-midi  
Permanences élus tous les  
samedis matin de 10h00 à midi.

[accueil@mairieandel.fr](mailto:accueil@mairieandel.fr)  
[www.andel.fr](http://www.andel.fr)

#### Restaurant scolaire

☎ 02.96.31.13.03

#### Garderie municipale

☎ 02.96.34.77.78

#### École Sainte-Anne

☎ 02.96.31.11.19

## SOMMAIRE

Editorial ..... 1-3

PV des conseils..... 4-10

#### Echos de

nos commerçants..... 11-13

nos associations..... 13

Lamballe Terre & Mer..... 14 à 15

#### Murmures du

Gouessant..... 16

## **Commune d'ANDEL en 2023 ...**

Le dernier recensement INSEE témoigne de la bonne santé démographique d'ANDEL, portant la population totale à **1193 habitants**, au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

L'état civil 2023 a enregistré 8 naissances, 4 baptêmes civils, 4 mariages, 3 PACS et 10 décès.

Ont également été déposés en mairie 29 Certificats d'Urbanisme, 33 Déclarations Préalables, 6 Permis de Construire dont 3 pour des maisons individuelles et 1 Permis d'Aménager...

L'attractivité du territoire Lamballe Terre & Mer et de sa ville centre Lamballe-Armor favorise, sans aucun doute, le marché immobilier Andelois qui attire chaque année une population nouvelle.

Sinon, je qualifierais l'année qui vient de s'écouler d'active, rythmée par de nombreuses réalisations et notamment de gros chantiers qui se sont achevés :

- la **révision du PLU Plan Local d'Urbanisme** débutée en décembre 2017 et adoptée en février 2023....
- les **travaux de mise en séparatif du réseau eaux usées/eaux pluviales** des rues Abbé Hingant, Courtil, la Boulaie, la Murette et la Garenne, dans un même temps, **l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques** sur ces mêmes voies, et pour finir **la rénovation d'une partie de la voirie** du centre bourg qui avait été mise à mal suite à ces interventions.
- la **réalisation du parc paysager funéraire et de son parking attenant**. Pour ce projet, nous avons bénéficié de financements conséquents de l'état via la DETR (Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux) et du Département via le contrat de territoire (projet innovant et unique dans le Département).
- toujours concernant le cimetière, afin de pérenniser les sépultures, la collectivité a mis en place, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 le **régime d'inhumation en concession** pour une durée de 15 ou 30 ans, selon le choix des familles.
- le **programme de voirie communale** située hors agglomération via le service commun de Lamballe Terre & Mer, a été soldé. Cette adhésion au Service Commun Voirie permet à la commune une maîtrise d'ouvrage et une gestion administrative assurée directement par l'agglomération et bien entendu de bénéficier de tarifs groupés donc attractifs pour ces travaux.

Pour ce qui est du « **bien-vivre** » au **quotidien à Andel ...** nous avons tous eu la joie d'accueillir en 2023, deux nouveaux commerçants :

- en début d'année, le salon de coiffure **Maéva Coiff'** a été repris par Maéva Durut, jeune andeloise
- depuis octobre, Eva et Nacer sont aux commandes de la boulangerie, qu'ils ont renommée **le Panier d'Andel**.

Du fond du cœur, nous renouvelons à ces jeunes commerçants nos vœux de bienvenue et de prospérité !

**31 colis** ont été distribués courant décembre, par les élus, aux aînés de 80 ans et plus. Cette année encore, merci aux enfants de l'école Ste Anne pour les cartes de vœux confectionnées par leurs soins. Elles ont été glissées aux côtés des produits locaux issus de la Ferme de Marie-Jeanne, de la Ferme de la Pironnais et du Panier d'Andel.

**9 colis** à destination des personnes hébergées en EHPAD ont également été distribués (ceux-ci provenaient de chez Maéva Coiff' et d'une pharmacie lamballaise).

Le 25 juin dernier, était organisé, pour la première fois, par la collectivité, sur le site multigénérationnel, **un temps fort familial** où toute la population était conviée. Cette rencontre amicale qui s'est tenue sous un magnifique soleil, a semble-t-il été très appréciée des participants, aussi nous vous annonçons qu'elle va être reconduite cette année... Alors, d'ores et déjà, je vous invite à retenir la date **du dimanche 23 juin !...**

Quelques annonces à faire dans le domaine ASSOCIATIF :

- En sommeil depuis quelques temps, le Club des vététistes ANDEL VELO SPORT a repris des couleurs. Ainsi, avis est lancé aux amateurs pour rejoindre cette belle équipe de passionnés qui ne demande qu'à s'étoffer ;
- Depuis la reprise de la saison, en accord avec les dirigeants de FOOT CAMP, la commune met à la disposition des LIONNES DU PENTHIEVRE, équipes de foot féminines, ses terrains ainsi que les vestiaires du foot pour leur permettre de s'entraîner et de jouer des matchs amicaux sur ANDEL ;
- Depuis janvier, un mardi par mois, la salle du Vieux Moulin est également mise à la disposition de l'Association Départementale des Familles d'Accueil et des Assistantes Maternelles des Côtes d'Armor (ADFAAM22) ce qui offre un accueil d'espace jeux complémentaire aux Assistantes Maternelles d'Andel bien sûr, mais aussi à celles des communes voisines.
- La collectivité est aussi en soutien logistique et financier de l'école privée Ste Anne, seule école de la commune. La majeure partie des 92 élèves inscrits fréquentent la garderie municipale « *les petites mains* » et le restaurant scolaire. Il est important de rester vigilant à la stabilité des effectifs, en encourageant les nouveaux parents et/ou nouveaux arrivants à scolariser leurs enfants sur Andel, car la perte d'une classe est toujours préjudiciable au fonctionnement d'une école mais aussi à la vie d'une commune.

En 2023, nous avons également fait face, comme chaque année, à des dépenses imprévues comme la rénovation globale de la chambre froide de la salle du vieux moulin, indispensable pour le restaurant scolaire, pour les manifestations des associations et pour les locations privées. Nous avons également fait l'acquisition de matériel informatique avec logiciels pour l'accueil de la mairie, ainsi que du mobilier urbain tels que des tables extérieures pour les enfants de la garderie ainsi que des bancs publics positionnés dans différents endroits passants du bourg.

## **Commune d'ANDEL, perspectives 2024 ...**

- mise en place d'une **nouvelle signalétique « Noms de Rues et Lieudits »** sur la globalité de la commune,
- **installation de deux nouveaux colombariums, d'un ossuaire et d'un caveau provisoire au cimetière,**
- **intervention du CDG22 pour le classement des archives communales.** Au total 72 mètres linéaires d'archives seront traités, nécessitant une mission de 35 jours de travail réalisée par un archiviste professionnel,
- **4 fenêtres de la bibliothèque** présentant une grande vétusté seront remplacées, ainsi que la porte d'entrée vitrée,
- **recrutement** au sein de l'équipe administrative d'un poste d'Adjoint Administratif territorial à 35H,

- **poursuite de la rénovation du réseau éclairage public** en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE22), nous serons également amenés à réaliser de nouveaux DPE (Diagnostic Performance Énergétique) sur les logements communaux. Ces diagnostics nous amèneront inéluctablement, avec l'appui de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de St Briec (ALEC) à mener des actions qui permettront de diminuer *-dans la mesure du possible-* les factures d'énergie de nos locataires.
- **déploiement de la fibre optique**, pour lequel les deux acteurs majeurs sont Mégalis, Maître d'Ouvrage et Bouygues-Axione, chargé des études et des travaux.  
Pour cela, les infrastructures déjà existantes vont être utilisées. Concernant les câbles aériens, l'élagage sera réalisé lorsque nécessaire, des courriers ont d'ores et déjà été envoyés aux intéressés, mais il se peut qu'il y ait des demandes d'élagages additionnels lorsque la zone sera inspectée.
- **étude de l'aménagement du bourg avec l'appui du Maître d'Oeuvre ING Concept**, pour la requalification des rues du Courtil/ des Bouleaux et Chemin de Bellevue afin de prendre en compte la modération de la vitesse et de manière générale la sécurité routière.
- **poursuivre les projets d'aménagement des deux terrains en centre bourg** (5 et 15 rue Abbé Hingant).

Le 9 juin 2024, vous serez appelés aux urnes pour les élections européennes. Vous élirez alors, sur un seul tour, des eurodéputés représentant la France au Parlement Européen pour un mandat de 5 ans.

Par ailleurs, l'année 2024 s'inscrit dans la continuité en ce qui concerne...

- Le **soutien aux associations andeloises** en reconduisant la mise à disposition gratuite des salles municipales, l'appui administratif et logistique du secrétariat et l'intervention du service technique lorsque nécessaire.
- **l'organisation de la rentrée scolaire 2024-2025**, en collaboration avec le corps enseignant et l'OGEC
- le bilan ne serait pas complet si je n'évoquais la **poursuite de notre vigilance de l'équilibre budgétaire** afin de répondre à l'équation d'impératifs notamment liés à l'augmentation des coûts, aux besoins des Andelois et la baisse de l'endettement communal...
- enfin, tout sera mis en œuvre pour **préserver l'atout «bien vivre» sur la commune**, en se préoccupant des gens qui nous entourent, comme par exemple, les rencontres par des bénévoles, chaque premier lundi du mois à destination de nos aîné-e-s...  
Les élus sont VOS représentants, mais sachez que vous êtes TOUS des ambassadeurs de votre commune et ensemble, nous devons être à l'écoute de toutes les initiatives visant à la valoriser.

Il restera, bien sûr, toujours des tâches à accomplir et des projets à concrétiser... aussi, soyez assurés que nous allons continuer à nous mobiliser pour poursuivre la croissance d'ANDEL.

Avant de terminer mon propos, j'aimerais témoigner, en tant que Maire, de la chance que j'ai de travailler entourée de personnes compétentes, engagées et sérieuses, aussi :

- **MERCI au personnel communal**, qui oeuvre à nos côtés et met à la disposition de la commune ses compétences et ses connaissances du terrain dans le seul but de servir la population,
- **MERCI aux équipes enseignantes de l'Ecole Sainte Anne**, qui forment avec professionnalisme nos enfants pour leur vie de demain,
- **MERCI également aux bénévoles associatifs, Présidents et Membres actifs** qui sont de véritables atouts de rayonnement pour Andel et vecteurs de liens humains... Le bénévolat est une valeur de plus en plus rare, et c'est tout à votre honneur de la faire perdurer,
- **MERCI à mes 3 adjoints, Patrick, Sylvie et Dany, mes 2 conseillers délégués Rosalie et Claude et aux 9 conseillers municipaux, Anne, Emmanuelle, Nadine, Soizic, Sophie, Daniel, Emmanuel, Maurice et Noël, ...**, je salue ici la qualité durable de nos relations, la richesse et la franchise de nos échanges, qui ne reposent que sur la confiance et le respect que nous nous portons mutuellement !...  
Après 3 ans de mandat, vous conservez cette volonté de travailler en équipe et trouvez de la disponibilité pour cela... je vous en remercie sincèrement et souhaite y associer nos conjoints respectifs, sans qui la mission serait plus délicate,
- **MERCI à vous tous ici** pour votre fidélité, votre indulgence parfois et pour bon nombre d'entre vous, votre participation à la vie de VOTRE commune.

Permettez-moi de vous renouveler, au nom des élus..., nos vœux les plus sincères de bonheur et d'épanouissement personnel et professionnel en émettant le souhait qu'en 2024, dans tous les domaines, l'esprit d'ouverture et de tolérance s'affirme.

Nicole POULAIN  
Maire d'ANDEL

# CONSEILS MUNICIPAUX



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 23 octobre 2023



ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme POULAIN Nicole, Maire,  
M. Mme. BRIENS Patrick, BOURDÉ Sylvie, ROBERT Dany, Adjoints,  
M. Mme. ANDRIEUX Maurice, AVRIL Noël, BERTHELOT Sophie, BOUGEARD Claude,  
LE BOEDEC Rosalie, LE NOTRE Nadine, MOREL Anne, PERIGOIS Emmanuel,  
RAMAGE Soizic, RONDEL Daniel.  
ABSENTE EXCUSÉE: Madame LE GUILLOU Emmanuelle (Pouvoir à Mme POULAIN Nicole)  
SECRÉTAIRE : Monsieur ROBERT Dany.

#### Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 4 septembre 2023.

Madame le Maire présente le Procès-Verbal du Conseil municipal du 4 septembre 2023 qui est ensuite validé et signé à l'unanimité.

#### FPIC – (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) - Attribution 2023.

Madame Le Maire présente au Conseillers municipaux le courrier et un modèle de délibération de Lamballe Terre et Mer relatifs au Fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) attributions 2023 à soumettre au Conseil municipal.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été instauré en 2012 pour accompagner la réforme sur la Taxe Professionnelle et corriger les inégalités de ressources entre les collectivités. Il s'agit de prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à d'autres moins favorisées. Prélèvement et reversement sont réalisés à l'échelle de l'ensemble intercommunal constitué d'un EPCI et de ses communes-membres.

En 2023, l'ensemble intercommunal de Lamballe Terre & Mer et de ses 38 communes est bénéficiaire de ce dispositif pour un montant de **2 047 423 €**.

Vu la délibération du conseil communautaire du 11 juillet 2019, fixant la répartition du FPIC selon les modalités suivantes :

- Le partage de l'enveloppe de l'ensemble intercommunal à 50% pour l'EPCI (1 023 711€) et 50% pour les communes (enveloppe communale de 1 023 712 €);
- La répartition de l'enveloppe communale en deux sous-enveloppes :
  - Sous-enveloppe 1 : attribution à chaque commune d'un montant égal au montant de FPIC perçu en 2016 (montant 2016, soit 777 450 €),
  - Sous-enveloppe 2 (solde : soit 1 023 712 € – 777 450 € = 246 262 €) : répartie au prorata du poids de chaque commune tel qu'il ressort de la répartition de droit commun de l'année en cours.

Vu que cette répartition correspond à la répartition dite « dérogatoire libre » et que son approbation est soumise :

- Au vote à l'unanimité des suffrages exprimés du Conseil communautaire
- A défaut d'approbation à l'unanimité du conseil communautaire mais par au moins la majorité des 2/3, l'ensemble des conseils municipaux devront se prononcer favorablement sur la répartition « dérogatoire libre » dans un délai de deux mois suivant la délibération de la communauté. Il est précisé que si les conseils municipaux n'ont pas délibéré dans ce délai, ils sont réputés avoir approuvé la délibération communautaire.
- En l'absence de ces conditions d'approbation, c'est la répartition de « droit commun » qui s'applique.

Vu la délibération du conseil communautaire du 12 septembre 2023 approuvant cette répartition dérogatoire libre du FPIC à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés, le conseil municipal est invité à son tour à se prononcer sur la dite répartition.

#### Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la répartition dérogatoire libre du FPIC 2023 telle qu'elle est annexée,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.



### DEVIS COMPLEMENTAIRE pour la maitrise d'œuvre de l'aménagement du bourg (rue du Courtil).

Mme le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le Cabinet de maîtrise d'œuvre ING CONCEPT de Landivisiau a été retenu pour un montant de 10 500 € HT pour l'aménagement du bourg.

Suite à la rencontre citoyenne du lundi 16 octobre 2023, elle propose d'étendre le périmètre à la globalité de la rue du Courtil (soit 2 carrefours) et demande aux conseillers municipaux de se prononcer pour réaliser les plans topographiques complémentaires pour un montant de 600 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

**ACCEPTE** le devis **ING CONCEPT** pour un montant de **600 € ht**

**AUTORISE** Madame Le Maire ou son suppléant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision. Les crédits sont prévus au budget primitif 2023, en **Investissement, au chapitre 20.**

### CHAMBRE FROIDE Salle du Vieux Moulin – Proposition de rénovation.

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux une rénovation globale de la chambre froide de la Salle du Vieux Moulin suite à des interventions de plus en plus fréquentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

**ACCEPTE** le devis **FROID22** pour un montant de **3 978 € ht**

**AUTORISE** Mme Le Maire ou son suppléant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision. Les crédits sont prévus au budget primitif 2023, en **Investissement, au chapitre 21.**

### MAISON 5 RUE Abbé Hingant :

#### **Proposition de remplacement de la porte d'entrée.**

Mme le Maire propose aux conseillers municipaux de remplacer la porte d'entrée de la maison, 5 rue Abbé Hingant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

**DECIDE** de reporter cette décision à un prochain conseil municipal après avoir demandé des informations complémentaires.

#### **Proposition de mise en vente de la maison avec locataire (non intéressé) située 5 rue A. Hingant, sur la parcelle cadastrée section B n° 36.**

Mme Le Maire rappelle la convention opérationnelle rue Abbé Hingant n° 17-22002-1 signée le 12/12/2017 avec L'EPF, Etablissement d'Etat créé par décret n°2009-636 du 8 juin 2009, qui réalise du portage foncier pour le compte des collectivités territoriales, ceci pour mettre en œuvre prioritairement des opérations de logements et autres types d'opérations tel que défini dans son Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la période 2021-2025. Le portage prévu jusqu'au 28/01/2025 englobe la totalité du foncier situé dans le périmètre de la convention qui a été acquis le 06/03/2018. Depuis cette date, le bien est loué sous bail précaire, le temps de préciser le projet ultérieur relatif à une opération de densification du tissu urbain existant.

Le foncier porté par L'EPF est ensuite cédé à la commune ou à un opérateur désigné par elle, au plus tard au terme du délai de 7 ans.

Mme Le Maire, propose de délibérer sur le bornage et la division foncière de la parcelle cadastrée section BA n°36.

Projet de division qui sera réalisé par le géomètre en décembre 2023, à la demande de L'EPF.

Mme le Maire propose aux conseillers municipaux de l'autoriser à lancer la vente de la maison 5 rue Abbé Hingant à ANDEL avec le locataire car ce dernier n'est pas intéressé, par l'intermédiaire de L'EPF.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

**AUTORISE** Madame Le Maire à lancer le projet de division de la parcelle cadastrée section BA n° 36 qui sera réalisé par le géomètre en décembre après que L'EPF ait donné les pouvoirs pour cela.

**AUTORISE** Madame Le Maire à lancer la vente de la maison avec le locataire 5 rue Abbé Hingant à Andel par l'intermédiaire de L'EPF dont une estimation des Domaines a été réalisée pour un montant maximal de 187 000 €.

**AUTORISE** Madame Le Maire ou son suppléant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

### NOUVEAU CIMETIERE - Proposition d'aménagement (Caveau provisoire, ossuaire, Columbarium.....).

Mme le Maire présente aux conseillers municipaux le projet d'aménagement dans le nouveau cimetière « Paysager » caveau provisoire, ossuaire, columbarium, précisant qu'une seule entreprise sur les quatre sollicitées a répondu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

**ACCEPTE** les devis **PFG SERVICES FUNERAIRES** de Lamballe pour les montants suivants :

- **Un caveau provisoire** 1 place hors sol, ouverture frontale par porte inox **4 425 € ht**
- **Un ossuaire municipal 7.5m3** en béton **2 925 € ht**
- **Deux columbariums ZEPHYR** 6 cases chacun gamme toterm (2 \* 6 750 €ht) **13 500 € ht**

**AUTORISE** Mme Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2023, en **Investissement, au chapitre 21.**

### SIGNALETIQUE - Proposition de renouvellement des panneaux signalétiques sur la commune.

Mme le Maire présente aux conseillers municipaux la proposition de renouvellement des panneaux signalétique Lieudit sur la commune précisant que seule une entreprises sur les quatre sollicitées a envoyé un devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

**DECIDE** de reporter cette décision à un prochain conseil municipal après avoir demandé plus d'informations.

### RESSOURCES HUMAINES – Création d'un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et suppression de l'emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif de 15/35ème, à compter du 1er janvier 2024

Mme le Maire rappelle que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Elle propose la création d'un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C chargée d'accueil pour effectuer les missions polyvalentes. à temps complet à raison de 35h semaine, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et l'autorisation de supprimer l'emploi non permanent d'adjoint administratif territorial de 15h/semaine après avis du Comité Technique Départemental du Centre de Gestion 2022. Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire. Mme Le Maire demande aux conseillers municipaux de l'autoriser à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1°, 2°, 3°, 4°, 5° ou 6° ou à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique. Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, il est précisé : le motif invoqué du recrutement d'un agent contractuel, la nature des fonctions,

- les niveaux de recrutement (diplôme de niveau I, II, III, IV ou expérience professionnelle souhaitée),
- les niveaux de rémunération (par exemple, le traitement sera calculé par référence à l'indice brut ou au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif territorial).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité, décide** :

- **DE CREER un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif territorial** relevant de la catégorie hiérarchique C chargé d'accueil pour effectuer les missions polyvalentes **à temps complet à raison de 35h semaine, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

- **(le cas échéant) D'AUTORISER le recrutement** sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée ou indéterminée. (Préciser en cas de recrutement au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, le niveau de recrutement : le diplôme de niveau I, II, III ou IV ou la qualification équivalente/la rémunération à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités prévus par délibération).

- **D'AUTORISER le recrutement** sur l'emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif, territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La dépense correspondante sera inscrite au **chapitre 012 du Budget primitif 2024.**

- **D'AUTORISER la suppression de l'emploi non permanent** sur le grade d'adjoint administratif territorial de 15/35ème, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 après avis du Comité Technique Départemental du CDG22.

### ACQUISITION D'UN NOUVEAU POSTE INFORMATIQUE avec les logiciels métiers.

Mme le Maire présente le projet d'acquisition d'un nouveau poste informatique avec les logiciels métiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

**ACCEPTE** les devis suivants :

**ACCES RESEAUX INFORMATIQUE ordinateur DELL et antivirus 1 202.70 € ht et 117.50 € ht**

**BERGER-LEVRAULT Progiciels 385.00 € ht**

**AUTORISE** Madame Le Maire ou son suppléant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2023, en Investissement, au chapitre 21.

### ECHANGE SUR LE RAPPORTE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES (CRC) Lamballe Terre et Mer 2017-2021 (envoyé par email par ailleurs).

Mme Le Maire présente aux conseillers municipaux le courrier et le projet de délibération de Lamballe Terre et Mer relatifs au courrier et au rapport de la Chambre régionale des comptes en rappelant que le lien pour les télécharger a été envoyé par email aux conseillers municipaux.

La Chambre Régionale des Comptes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre & Mer à compter de l'exercice 2017 jusqu'à la période la plus récente. A l'issue de ce contrôle, cette dernière a adressé son rapport comportant les observations définitives sur la gestion de Lamballe Terre & Mer pour les exercices 2017 et suivants, ainsi que la réponse qui y a été apportée.

Vu :

- La délibération n°2023-098 du 27 juin 2023 relative à la prise d'acte, par le Conseil communautaire de Lamballe Terre & Mer, de la présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, synthétisant les observations définitives sur la gestion de Lamballe Terre & Mer pour les exercices 2017 et suivants, ainsi que la réponse qui y a été apportée,
- Le Code des juridictions financières, notamment l'article L.243-8, prévoyant une présentation de ce rapport par le maire de chaque commune afin de donner lieu à un débat,

Considérant le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, transmis aux conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

**PREND ACTE** de la présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, synthétisant les observations définitives sur la gestion de Lamballe Terre et Mer pour les exercices 2017 et suivants, ainsi que la réponse qui y a été apportée.

### Séance du 4 DECEMBRE 2023



ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme POULAIN Nicole, Maire,  
M. Mme. BRIENS Patrick, BOURDÉ Sylvie, ROBERT Dany, Adjoints,  
M. Mme. ANDRIEUX Maurice, AVRIL Noël, BERTHELOT Sophie, BOUGEARD Claude,  
LE BOEDÉC Rosalie, LE GUILLOU Emmanuelle, LE NOTRE Nadine, MOREL Anne,  
PERIGOIS Emmanuel, RAMAGE Soizic, RONDEL Daniel.  
ABSENT EXCUSÉ : Néant.  
SECRÉTAIRE : Monsieur BRIENS Patrick

Sur invitation de Mme Le Maire, Mr Laurent GOURANTON, Responsable de la société INK Enseignes Impressions de Noyal est intervenu pour éclairer les élus sur un projet de signalétique sur la commune.

#### Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 23 octobre 2023.

Mme le Maire présente le Procès-Verbal du Conseil municipal du 23 octobre 2023 qui est ensuite validé et signé à l'unanimité.

#### SIGNALÉTIQUE : Proposition de renouvellement des panneaux signalétiques sur toute la commune.

Mme Le Maire rappelle aux élus qu'une seule entreprise sur les 4 sollicitées a fait une proposition de renouvellement des panneaux signalétiques sur la commune : INK Enseigne Impression de Noyal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** : La police de caractère sur une ligne, le Logo à gauche, la réalisation d'un complément de panneaux lorsque cela s'avèrera nécessaire.

**ACCEPTE** le devis **INK Enseignes Impression** pour un montant de **12 803 € ht**.

**AUTORISE** Madame Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à rattacher des délibérations ultérieures si besoin.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2023, en **Investissement**.

#### BIBLIOTHEQUE : Proposition de remplacer 4 huisseries de fenêtres ainsi que la porte vitrée.

Mme Le Maire informe les conseillers municipaux que deux entreprises ont répondu sur les trois sollicitées.

##### Fenêtres

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

**DÉCIDE** de remplacer les 4 fenêtres qui présentent une usure très avancée

**ACCEPTE** le devis **MENUISERIE DES CAPS** de Lamballe pour un montant de **3 815.08 € (953.77 € ht par fenêtre)** après s'être assuré que le RAL GREGE soit prévu.

**AUTORISE** Mme Le Maire ou son suppléant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2023, en **Investissement**.

##### Porte vitrée

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

**ACCEPTE** le devis **MENUISERIE DES CAPS** de Lamballe pour un montant de **2 324.03 € ht** pour la porte après s'être assuré que c'est une porte anti effraction.

**AUTORISE** Madame Le Maire ou son suppléant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2023, en **Investissement**.

### MAISON 5 RUE ABBE HINGANT : Proposition de remplacement de la porte d'entrée.

Mme Le Maire informe les conseillers municipaux que deux entreprises ont répondu sur les trois sollicitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **par 14 voix pour et 1 abstention.**

**ACCEPTE** le devis **RENAULT MENUISERIE** Lamballe pour de **1 893 € ht** pour la porte d'entrée en PVC blanc.  
**AUTORISE** Mme Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.  
Les crédits sont prévus au budget primitif 2023, en **Investissement**.

### DETR : Sollicitation d'une demande de subvention DETR 2024 et autres subventions concernant l'Aménagement en Centre bourg.

Mme Le Maire demande l'autorisation du Conseil municipal pour solliciter le maximum d'organismes pour obtenir le plus de subventions possibles, en précisant que Les programmations DETR et DSIL 2024 font l'objet, cette année, d'un appel à projets commun dont la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 11 décembre 2023..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Mme Le Maire ou son représentant à solliciter la demande de subvention DETR 2024 ainsi que le maximum d'organismes pour obtenir le plus de subventions possibles pour l'Aménagement en Centre bourg et à rattacher des délibérations ultérieures si besoin pour les dossiers de demandes de subventions.

#### **Financement prévu :**

Coût total du projet , estimation :	401 250 € HT
Mission de maîtrise d'oeuvre ING :	10 500 € HT
DETR demandée 35 %	140 437.50 € HT
Emprunt	250 000.00 € HT
Fonds propres	21 312.50 € HT

### PARCELLE CADASTREE ZK 544 15 rue Abbé Hingant : Délibération autorisant le maire à signer tout document relatif à ce dossier (Géomètre, démarches urbanismes etc...).

Mme Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la collectivité est propriétaire de la parcelle cadastrée ZK 544 15 rue Abbé Hingant d'une contenance de 3534 m<sup>2</sup> et qu'elle souhaite demander l'autorisation du Conseil municipal pour réaliser les premières démarches (intervention de géomètre, sollicitation probable de L'ADAC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier et à rattacher des délibérations ultérieures si besoin.

### SDE : Devis pour MODIFICATION RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC rue du Vieux moulin et rue de la Garenne.

Mme Le Maire présente le courrier du SDE 22 qui indique que, suite à une panne sur le réseau éclairage public rue du Vieux moulin / rue de la Garenne, il a fait procéder à l'étude de la modification de ce réseau sur la command I.

Le coût total de l'opération est estimé à 7 128 € TTC. (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Pour l'application du règlement financier du SDE (du 20 décembre 2019), la Commune d'Andel est qualifiée R100 car elle relève du caractère rural au sens du réseau électrique, et contribue au SDE à hauteur de 100% de la Taxe TCCFE de son territoire. En conséquence, et conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, la participation de la Commune d'Andel s'élève à **4 290 Euros**.

Ce montant doit être inscrit en Investissement au compte 204158 et doit être amorti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité :**

Le projet d'éclairage public modification réseau sur commande I présenté par le SDE 22 pour un montant estimatif de **7 128.00 € TTC** (coût total des travaux majoré de 8% de frais de maîtrise d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au SDE, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la T.V.A et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le Comité syndical du SDE22 le 20 décembre 2019 d'un montant de **4 290.00 Euros**.

Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la Collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.



## **LTM : Convention d'exercice temporaire de la compétence relative à la gestion des « eaux pluviales urbaines ».**

*Mme le Maire rappelle que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » est une compétence obligatoire des communautés d'agglomération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. La gestion des eaux pluviales urbaines dépasse les questions de réseaux et d'ouvrages techniques, en touchant notamment à l'espace public, à l'enjeu de la ressource en eau, et au risque d'inondation. Une approche globale, interdisciplinaire et pluri-acteurs, que définit la notion de gestion intégrée des eaux pluviales, est donc indispensable.*

*De ce fait, il est proposé que LTM et ses communes membres coopèrent en 2024 pour définir précisément la compétence "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines", en s'intéressant en premier lieu aux enjeux et aux objectifs d'une gestion durable de ces eaux. En conséquence, le patrimoine, les moyens et les flux financiers liés à ces transferts ne sont pas identifiés à ce jour ; ils seront établis dans le rapport de la CLECT et feront l'objet de délibérations concordantes entre LTM et ses communes membres en 2024.*

*Il apparaît nécessaire d'assurer pour cette période transitoire, la continuité du service public. En la circonstance, seules les communes sont en mesure de garantir cette continuité. Il est ainsi proposé de mettre en place des conventions de gestion entre LTM et ses communes membres, pour que les communes puissent assurer la gestion des eaux pluviales urbaines pendant une période transitoire jusqu'au 31 décembre 2024.*

*Cette convention précise les conditions dans lesquelles les communes assurent, à titre transitoire, l'exercice de la compétence " Gestion Eaux Pluviales Urbaines ".*

Ainsi, la commune élabore le programme de maintenance et d'entretien des ouvrages, réseaux et équipements en fonction des besoins qu'elles constateront pour garantir la continuité du service, la sécurité des usagers ou riverains des ouvrages et la fonctionnalité des ouvrages, réseaux et équipements. La Commune conserve, en maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée, les investissements relatifs aux ouvrages, réseaux et équipements relevant de la compétence, ainsi que la charge financière ou le remboursement des emprunts y afférent.

En contrepartie, Lamballe Terre & Mer n'appliquera pas de réfection d'attribution de compensation correspondant aux charges transférées à ses communes membres.

### **Vu :**

Le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5216-5 et L.2226-1 (contenu de la compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines),

L'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2018 portant transformation de la Communauté de Communes Lamballe Terre & Mer en Communauté d'Agglomération Lamballe Terre & Mer,

L'arrêté préfectoral en date du 17 janvier 2020, modifiant les statuts de la Communauté d'agglomération LTM,

### **Considérant**

Qu'à compter du 1er janvier 2020, LTM s'est vu transférer la compétence gestion des eaux pluviales urbaines et l'exerce sur son périmètre ;

Que l'article L. 5216-7-1 du Code général des collectivités territoriales transpose aux communautés d'agglomération l'article L. 5215-27 du CGCT reconnaissant aux Communautés Urbaines la possibilité de confier, par convention conclue avec une ou plusieurs Communes membres, la création ou la gestion de certains équipements et services relevant de leurs attributions,

Que cette convention n'emporte ni transfert, ni délégation de compétence, la compétence gestion des eaux pluviales urbaines sur le périmètre et les missions actées demeurant détenues par Lamballe Terre & Mer,

**Après en avoir délibéré :** Le Conseil municipal, **à l'unanimité :**

**APPROUVE** les modalités par laquelle Lamballe Terre & Mer et la commune de ANDEL conviennent de l'organisation du service public de gestion des eaux pluviales urbaines sur notre territoire communal, jusqu'au 31 décembre 2024,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention d'exercice temporaire de la compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

## **REGION BRETAGNE : Proposition de composition de la CONFERENCE REGIONALE DE GOUVERNANCE de la politique de réduction de l'artificialisation des sols en Bretagne.**

*Mme Le Maire présente aux conseillers municipaux le courrier du Président du Conseil régional de Bretagne relatif à la proposition de composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols en Bretagne.*

Vu l'art. L. 1111-9-2 du CG des Collectivités territoriales, disposant que dans chaque région, il est institué une conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, et que la composition et le nombre de membres de ladite conférence sont déterminés par une délibération du conseil régional prise, sur avis conforme de la majorité des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de plan local d'urbanisme et des conseils municipaux n'ayant pas transféré la compétence en matière de plan local d'urbanisme ;

Après avoir pris connaissance de la proposition formulée par le Président de la Région Bretagne, en accord avec le Président de la Conférence des ScoT de Bretagne et le Président de l'Association des maires et présidents d'EPCI de Bretagne, d'une composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols incluant quarante-et-un membres définis comme suit :

Un représentant de l'Etat, un représentant du Conseil régional de Bretagne, un représentant de chacun des 27 établissements publics compétents en matière de Schémas de Cohérence Territoriale de Bretagne, un représentant de chacune des 4 associations départementales des maires et présidents d'EPCI de Bretagne, un représentant de chaque département breton, un représentant de la délégation régionale de l'association des Intercommunalités de France, un représentant de Baud communauté, seul EPCI de Bretagne non couvert par un SCOT, un représentant de la Commune d'Ouessant et un de celle de Sein, les 2 seules communes compétentes en matière d'urbanisme non membre d'un EPCI et non couvertes par un SCOT.

Et après avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

**DECIDE** de donner un avis favorable à la proposition de composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols proposée par le Président de la Région Bretagne.

**VISITE A L'ASSEMBLEE NATIONALE le mercredi 7 février 2024 : organisation à délibérer.**

*Mme le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'invitation de Monsieur Marc LE FUR, Député relative à la visite de l'Assemblée Nationale le mercredi 7 février 2024 à Paris et propose que la commune prenne à sa charge le coût du transport SNCF pour les élus et conjoints, employés communaux et conjoints.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la prise en charge du coût du transport SNCF pour les élus et conjoints, employés communaux et conjoints à ce dossier et à rattacher des délibérations ultérieures si besoin pour l'exécution de cette délibération.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2023, **en Fonctionnement**.

**MISE A DISPOSITION de la salle du Vieux Moulin pour l'association ADFAAM 1 fois par mois.**

*Mme le Maire présente aux conseillers municipaux la demande de l'Association ADFAAM relative à la mise à disposition à titre gratuit 1 fois par mois de la Salle du Vieux moulin.*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

**VALIDE** la mise à disposition à titre gratuit 1 fois par mois de la Salle du Vieux moulin à l'Association ADFAAM.

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.



---

## **Le traditionnel TEMPS PARTAGÉ entre ANDEL & COETMIEUX**

### **LUNDI 8 JANVIER 2024 À ANDEL**

Comme l'année précédente, nos aînées ont démarré l'année 2024 par un temps fort en accueillant leurs voisines de COETMIEUX à la Salle Méridel.

L'après-midi a débuté par des jeux de société dont le triomino, le déblock, le qwirkle et les incontournables tels que le scrabble, les dominos et la belote...

Cette rencontre conviviale s'est clôturée par la traditionnelle galette des rois appréciée par nos hôtes, confectionnée par Eva et Nacer du Panier d'ANDEL.



*Si vous souhaitez participer à ces rendez-vous mensuels (chaque 1<sup>er</sup> lundi du mois), n'hésitez pas à contacter Sylvie Bourdé au 06 30 57 57 02.*



# ÉCHOS DE NOS ASSOCIATIONS...

## Le club « La Joie de Vivre » d'Andel » : des activités pour tous



Chaque adhérent doit trouver, dans une ambiance agréable et amicale, la possibilité de trouver des activités diverses et variées correspondant à ses goûts, ses envies et ses aptitudes.

On peut y pratiquer régulièrement la marche (randonnée ou marche douce), les loisirs créatifs, la danse bretonne, le vélo (VTT ou balade sur les routes de campagne), le chant, les boules, la cuisine, l'initiation à la généalogie. Ces activités sont animées par des membres bénévoles du club.

Dorénavant, la salle Méridel est ouverte tous les mardis après-midi afin permettre à ceux qui le souhaitent de jouer aux cartes ou à des jeux de société.

Les moments de convivialité sont nombreux que ce soit lors des réunions mensuelles

(agrémentées d'un repas ou d'un goûter), des excursions annuelles (visite de la rade de Lorient en 2023), d'une sortie à la journée à vélo et d'une randonnée de fin d'année. Des séjours (visite des châteaux de la Loire en 2023, croisière en méditerranée en 2024) sont organisés chaque année.



Des actions d'information sur des thèmes concernant les seniors sont proposées dans les domaines de la santé, de la sécurité, de la réglementation... Une information sur les successions animée par un notaire est envisagée en 2024.

La Joie de Vivre participe à la vie locale en relation avec les autres associations andeloises. En particulier, l'entretien et le balisage du sentier de randonnée des Gernottes est assuré par des membres du club.



Le club « La Joie de Vivre » est affilié à la fédération départementale «Générations-mouvement22» et participe aux activités proposées au niveau départemental ou par les clubs des aînés du Penthièvre.

Nous vous invitons à consulter notre site <https://clublajoiedevivre-22400andel.com> afin d'avoir une vue complète de la vie de notre club.

*Pour le Président Daniel Donet, Michel Moulinet secrétaire.*



**Club La Joie de Vivre d'Andel**  
Club de retraités





Si on accumule les âges au fil de notre vie, les 20 ans restent un cap. Les 26 et 27 avril prochains, l'association Andel'ir fêtera son anniversaire, une édition qu'elle espère mémorable à la hauteur de sa longévité.

### **Phare Ouest**

Déjà l'année dernière, nous avons réussi l'exploit de faire de notre petit village, une charmante station balnéaire. Cette année encore, nous renouvelons l'exploit, avec cette fois-ci l'objectif, fin avril, de faire briller le soleil avec force. Finis les k-way, place aux sombreros. Terminés les hortensias, remplacés par de gigantesques cactus fleuris. Parez-vous de vos plus belles santiags, munissez-vous de votre harmonica et venez faire la fête avec nous dans une ambiance de western.

### **Des ambitions renouvelées**

A chaque édition, nous tenons à nous imposer de nouveaux défis. Pour les 20 ans, le festival se dotera d'une programmation ambitieuse avec des artistes aux dimensions nationale voire internationale. Le budget réservé à la programmation musicale a pour cela été augmenté par rapport à l'année dernière. Tant que la tartiflette du 10 février n'a pas eu lieu, on ne peut rien vous dire, mais on vous promet de vous étonner.

L'édition 2024 sera également l'occasion de voir un village aux ambitions rehaussées avec un lieu combinant, des acteurs de l'artisanat, de la restauration, du monde musical et des jeux et activités de toute sorte pour permettre à chacun de s'évader entre les deux soirées. Un pôle spécifique de l'association s'attèle à la réussite de ce projet qui nous tient à cœur.

Le festival capitalisera enfin sur ce qui a réussi l'année dernière, notamment en conservant le même site et la même scène.

### **WANTED : bénévoles !**

Cette année encore, l'association aura besoin de vous. Si vous êtes intéressés et que vous n'avez jamais été bénévoles, n'hésitez pas à nous contacter. Si vous avez été bénévoles l'année dernière, nous vous recontacterons très bientôt.

Pour s'engager :

[benevolesandelir@gmail.com](mailto:benevolesandelir@gmail.com) / 07.82.68.70.02



## THEATRE - LA CLE DES CHAMPS

théâtre

### Ma femme est **TOMBÉE** sur la tête

Une pièce de Yvon Taburet  
Mise en scène par Christophe Hamon

Dans la pièce "**Ma femme est tombée sur la tête**", pour suivre, il faut avoir toute sa tête et ne pas la perdre...

Ne faisant pas la tête, les artistes se sont mis en tête de vous faire rire avec beaucoup de jeux de mots de tête...

La morale de la pièce : "même quand on tombe sur la tête, on peut toujours rebondir et retomber sur ses pieds !"

**15**  
MARS  
20h30

**16**  
MARS  
20h30

**17**  
MARS  
14h30

**23**  
MARS  
20h30

**24**  
MARS  
14h30

La Clé  
des Champs  
TRouPE DE THÉATRE AMATEUR ANDEL

## ÉCHOS DE NOS COMMERCANTS...

### Le Panier d'Andel

Bonjour à tous,

Voilà, cela fait déjà 3 mois que la boulangerie "Le panier d'Andel" a ouvert. Nous tenons à vous remercier sincèrement pour votre confiance. Dès l'ouverture et même à Noël nous avons eu de nombreuses commandes alors même que vous ne connaissiez rien de nous ou de nos produits. Vous avez été patients, conciliants, compréhensifs et bienveillants : lorsque l'attente se faisait longue à la boulangerie, lorsque nous n'avions plus de pain ou de viennoiserie, lorsque j'ai fait des erreurs dans vos commandes et même lorsque nous avons dû fermer par la force des choses.



Alors merci.

Merci aussi pour vos nombreux compliments, vos critiques qui nous ont permis d'avancer, d'évoluer, vos avis sur Internet ainsi que vos messages sur les réseaux sociaux qui nous rechauffent le coeur, pour vos commandes partagées en famille, au travail ou entre amis qui attirent de nouvelles personnes à la boulangerie.

Nous sommes ravis d'être arrivés à Andel pour vivre cette belle aventure : vous écoutez raconter vos petites anecdotes, vos blagues, vous voir rencontrer vos voisins à la boulangerie et partager les potins qui, souvent, nous font rire, apprendre à vous connaître, vous, vos familles et vos habitudes.

Merci à vous tous, ne changez rien, vous êtes la meilleure clientèle dont puisse rêver un petit commerce comme le nôtre !

#boulangerie #remerciements #merci #lepanierdandel #andel

Lamballe Terre & Mer, dans le cadre de sa politique concernant la réduction et la gestion durable des déchets, a en charge la collecte et la gestion des déchets ménagers et sélectifs. Afin de réduire l'impact environnemental que représentent ces déchets mais aussi leur collecte et leur traitement au coût croissant, l'agglomération accompagne aussi ses usagers dans l'optimisation de leur tri et dans la façon dont ils peuvent gérer leurs biodéchets.

### La gestion des biodéchets sur LTM au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020, le tri des biodéchets à la source sera généralisé et concernera tous les professionnels et les particuliers. Lamballe Terre & Mer accompagne les particuliers et les communes membres de l'agglomération en favorisant le tri à la source et la valorisation sur place, c'est-à-dire le compostage individuel. Les professionnels doivent s'organiser par leurs propres moyens pour répondre aux objectifs de la loi.

Engagée dans cette perspective depuis plus d'une dizaine d'années, l'agglomération propose plusieurs actions :



- **Ateliers compostage et jardinage au naturel**

Des ateliers sur le thème du compostage et du jardinage au naturel sont proposés chaque année aux habitants du territoire afin de les accompagner dans la démarche.

En 2023, 6 ateliers ont été réalisés, différentes thématiques autour du compostage ont été abordées :

- Purins de plantes, compostage, paillage,
- Planter les cultures en optimisant du compost, gérer les limaces,
- Utiliser tous les déchets de son jardin pour en faire des matières premières,
- Construire un composteur pour toilettes sèches avec des palettes...

Et d'autres sur la ressource en eau :

- Préparer l'été sans eau, sans travail du sol, après un couvert végétal,
- Comment préparer son jardin en vue d'une éventuelle canicule ?

Les ateliers, d'une durée de 2h30, sont gratuits pour les participants. Financés par l'agglomération, ils permettent aux visiteurs de découvrir les pratiques, poser leurs questions et se perfectionner. **Ces ateliers ont sensibilisé et formé une centaine de personnes en 2023. Ils seront poursuivis en 2024.**

- **Vente de composteurs individuels**

Lamballe Terre & Mer promeut le compostage individuel en vendant des composteurs individuels sur tout son territoire. Ces composteurs en plastique, à tarifs préférentiels, sont de 3 tailles différentes : 400 litres (15€), 600 (20€), 800 (25€). Ces tarifs préférentiels permettent aux habitants d'avoir une solution locale de valorisation pour leurs déchets fermentescibles (déchets de cuisine...).

**806 composteurs ont été distribués en 2022 et 750 en 2023.** C'est ainsi près de 9 000 abonnés, soit près de 26% des abonnés qui sont d'ores et déjà dotés d'un composteur par l'intermédiaire de Lamballe Terre & Mer. Cette action permet de traiter, in situ, **599 tonnes de biodéchets par an.**

- **Accompagnement des communes pour mise en oeuvre du compostage pour les équipements publics.**

A l'instar de l'action engagée par la commune de Saint Alban, accompagnée par l'agglomération de Lamballe Terre & Mer, qui a mis en place des composteurs pour collecter les biodéchets de la cantine.

Pour l'année 2024, ces actions seront poursuivies. D'autres axes de réflexion sont à l'étude :

- Accompagnement des projets de compostage autonome en établissement : cantines scolaires, campings...
- Accompagnement des projets de compostage partagé : communes, associations de quartier...

Les professionnels peuvent, quant à eux, se rapprocher de leurs chambres consulaires (Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI), Chambres des métiers et de l'artisanat (CMA) ou Chambre d'agriculture)) afin de mettre en place des solutions inhérentes à leur activité.

## **Grandir à Lamballe Terre & Mer, de 0 à 30 ans, un guide édité par l'agglomération et ses partenaires pour permettre au plus grand nombre de connaître les démarches, les dispositifs, les acteurs et les services pour avancer sur le chemin de la parentalité.**

Lamballe Terre & Mer, dans le cadre de ses politiques sociales, petite enfance et enfance jeunesse, accompagne la parentalité sur le territoire, elle a ainsi initié la création d'un réseau d'acteurs parentalités en mai 2022.



Regroupant environ 30 acteurs du territoire, ce réseau parentalité est constitué des partenaires institutionnels (Caf, MSA, Conseil Départemental des Côtes d'Armor), des associations locales et de Lamballe Terre & Mer. Le réseau a co-construit, en 2023, un guide " Grandir à Lamballe Terre & Mer " afin d'accompagner les parents ou futurs parents du territoire.

La création de ce guide, portée par le centre social intercommunal La Boussole de Lamballe Terre & Mer, est une action issue du Schéma Territorial des Services aux Familles (2019-2023) qui fixe les grandes orientations de l'agglomération et de ses partenaires. Destiné aux familles du territoire de Lamballe Terre & Mer, plus particulièrement aux parents ayant des enfants de 0 à 30 ans ou à de futurs parents, ce guide a pour objectifs de permettre au plus grand nombre de connaître les démarches, les dispositifs, les acteurs et les services pour avancer sur le chemin de la parentalité.

La première partie du guide reprend justement l'idée d'un parcours, de la naissance à la jeunesse, les différentes étapes et services associés. La seconde partie est organisée comme un répertoire thématique détaillant les contacts utiles pour répondre aux questions sur la santé, l'éducation, le développement de l'enfant, les accueils et modes de garde, l'accompagnement, l'inclusion, etc.

Ce guide financé par Lamballe Terre & Mer, la Caf et la MSA, est également une ressource précieuse pour les différents acteurs et partenaires du territoire afin de pouvoir renseigner et orienter les usagers.

### **La Mission Locale organise deux Forums « Emplois Saisonniers » :**



**le Samedi 17 Février 2024 de 13h30 à 17h**  
à la salle Municipale Pierre Lanoë à Lamballe Armor

**le Samedi 23 Mars 2023 de 13h30 à 17h**  
au complexe sportif de la chapelle à Erquy

Ce sont deux temps différents de rencontre directe entre les employeurs locaux et les futurs saisonniers.

Au cours de ces journées, plus d'une cinquantaine d'entreprises pour le forum de Lamballe Armor et d'une quarantaine pour le forum d'Erquy vont proposer leurs offres d'emplois, informer sur les différents postes à pourvoir, leurs spécificités. Pour certaines d'entre elles, c'est aussi un moment de captation et de recrutement direct des candidats qui correspondent à leurs besoins.

Pour le public, c'est l'occasion de postuler à plusieurs offres et de se positionner auprès de plusieurs entreprises de différents secteurs afin d'optimiser ce temps de rencontre et de maximiser leur chance d'être embauché. Précisions importantes, on parle de saisonniers, sachant que pour certains secteurs, les recrutements se font tout le long de l'année sur des petites ou des courtes périodes, notamment les week end.

Ces journées seront aussi l'occasion de venir chercher des informations pour : La Mission Argent de poche / La mobilité en Europe/ travailler à l'étranger / Les Chantiers de jeunes / Le Baby-sitting / Le Bafa

Nous vous conseillons de venir muni de votre CV afin de les déposer directement auprès des entreprises. Pour les personnes qui n'ont pas de cv, n'hésitez pas à faire appel aux Structures Informations Jeunes les plus proches de chez vous pour vous aider à le rédiger ou vous rapprochez de la Mission Locale pour vous donner un coup de main et/ou vous diriger vers la structure la plus adaptée pour vous.

Pour plus d'informations vous pouvez appeler la Mission Locale au 02 96 50 84 50



## ETAT CIVIL - ANNEE 2023

### Naissances :



05/01/2023	Esteban DEZECOT
09/03/2023	Elio COZIC
11/05/2023	Gabriell DULARY
30/06/2023	Louison ODIE
17/08/2023	Arhtur HERCOUËT
10/10/2023	Arthur NOLAN

### Mariages :

13/05/2023	Fabien OHEIX et Laure REMOND
20/05/2023	Christophe DESBOIS et Floriane GUEGUEN
27/05/2023	Damien LE GOFF et Mélanie LECUYER
05/08/2023	M-Claude ALLANO et Patrick REMENIERAS



### Décès :



05/03/2023	Joseph MÉHEUT
15/04/2023	Brigitte MOULINET née DUTHÉ
24/04/2023	Mathis LEMOINE
09/05/2023	Michel LOUIS
15/06/2023	René DESBOIS
12/10/2023	Joseph MILLET
17/10/2023	Odette HERVÉ née CATROS
19/10/2023	Michel HERVÉ
26/12/2023	Daniel LE COQ

### Evènements à venir

**Samedi 10 février**  
Tartifouette sur place et à emporter  
Salle du Vieux Moulin  
**Andel'ir**

.....  
**15/16/17 mars (VSD)**  
**23/24 mars (SD)**  
Représentations théâtrales-  
Vieux Moulin  
**La Clé des Champs**

.....  
**Dimanche 17 mars**  
Marché aux Plantes –  
Bourg d'Andel  
Comité des fêtes  
.....

## Murmures du Guessant

### Panneaux photovoltaïques : vigilance !...

Le photovoltaïque est maintenant une technique éprouvée permettant de produire de l'électricité à domicile. Du fait du contexte énergétique actuel, de nombreux particuliers s'interrogent sur l'opportunité d'installer des panneaux solaires sur leur toiture ou des kits d'autoconsommation afin de réaliser des économies sur leur facture d'électricité.

De multiples paramètres vont influencer sur l'intérêt de ce type de projet, comme l'orientation et la pente de la toiture, les ombres portées, mais aussi l'adéquation entre la production et la consommation d'électricité sur place.

Avec **Bonjour Habitat (02.96.32.96.66)**, les **conseillers de l'ALEC (02 96 52 15 70)** peuvent vous accompagner en toute objectivité dans votre réflexion et vérifier avec vous le potentiel solaire de votre habitation.



Nous vous rappelons par ailleurs qu'il est fortement recommandé de **ne jamais donner suite à un démarchage téléphonique ou physique à votre domicile. Sollicitez avant de signer l'appui technique gratuit de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc.**

Pour en savoir plus :

<https://librairie.ademe.fr/cadic/7736/guide-adopter-solaire-thermique.pdf?modal=false>

<https://librairie.ademe.fr/cadic/1910/guide-pratique-electricite-solaire.pdf?modal=false>

<https://www.photovoltaique.info/fr/>

**Directeur publication :** Nicole POULAIN ; **Comité rédaction :** Sylvie BOURDE, Anne MOREL, Emmanuelle LE GUILLOU, Nadine LE NOTRE, Maurice ANDRIEUX, Ancis BRUNEL - **Rapporteur des séances municipales :** Christine LEMAITRE GOMET

**Prochaine parution d' « AU COUR'ANDEL » : Mai 2024**